

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonii hydroxidi sol 25%

N° d'article

20826000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique, Production de produits cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient

ammoniac ...%

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****ammoniac ...%**

No. CAS

1336-21-6

No. EINECS

215-647-6

Numéro

01-2119488876-14-XXXX

d'enregistrement

Concentration

>= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

STOT SE 3 H335

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3 H335 >= 5

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

ATE orale 43 mg/kg

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

abondamment avec beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Ne pas faire tentative de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

irritation des organes respiratoire, Toux, Dyspnée, Perte de connaissance, Vomissements, Nausées, Crampes, Mort, Danger de cécité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible. La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhale les vapeurs. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Ne pas utiliser de conduite et de récipients métallique.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B

Matières dangereuses non combustibles corrosives

Classe de stockage (Suisse) 8

Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

ammoniac ...%

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	6.8 mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	6.8 mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	47.6 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet local
Concentration	36 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	47.6 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	14	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	68	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	68	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	23.8	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	7.2	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	23.8	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	2.8	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.8	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.8	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

ammoniac ...%

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.0011	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.00011	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Masque complet, filtre K

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl
Épaisseur du gant	0.7 mm
Temps de pénétration	> 480 min
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.40 mm
Temps de pénétration	> 240 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	piquante

Point de fusion

Valeur	-57.5	°C
--------	-------	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	37.7	°C
Pression	1013	hPa

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure	15.4	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	33.6	%(V)

Point d'éclair

Valeur	°C
Remarque	Non applicable

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

valeur pH

température 20 °C
 Remarque fortement alcalin

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -1.38

Pression de vapeur

Valeur 483 hPa
 température 20 °C

Densité et/ou densité relative

Valeur 0.903 g/cm³
 température 20 °C

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Valeur 0.02 à 70.7 µg/l

Hydrosolubilité

température 20 °C
 Remarque soluble

allumage minimum

allumage minimum 380 à 680 MJ

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'explosion avec: Agents d'oxydation, Mercure, oxygen, Composés d'argent, peroxyde d'hydrogène (H₂O₂), Halogènes, Acides, Hypochlorite de sodium, Sels des métaux lourds, Réactions avec les agents réducteurs, les métaux lourds. Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Bore, phosphore, Réagit au contact de l'acide nitrique.

10.2. Stabilité chimique

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.5. Matières incompatibles

aluminium (Al), plomb, Composés d'argent, Zinc, cuivre (Cu), Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	143.381	mg/kg
	1	

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces	rat	
DL50	350	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS	

ammoniac ...%

Espèces	Être humain	
LDLo	43	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**ammoniac ...%**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**ammoniac ...%**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Corrosion/irritation cutanée

Espèces	lapin	
évaluation	fortement irritant	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces	lapin	
évaluation	fortement irritant	
méthode	OCDE 404	

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	fortement irritant	
Remarque	Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.	
Source	RTECS	
Source	29%	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces	lapin	
évaluation	fortement irritant	
Remarque	Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.	

sensibilisation

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Sensibilisation (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces	cobaye	
évaluation	non sensibilisant	

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**ammoniac ...%**

Voie d'exposition	par inhalation	
Espèces	rat	
NOAEL	0.035	mg/l
Durée d'exposition	50	Days

Mutagénicité

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

Mutagénicité (Composants)

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

ammoniac ...%

Espèces souris
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
méthode OECD 474

ammoniac ...%

Espèces *Salmonella typhimurium*
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode Ames test

Toxicité pour la reproduction

Remarque N'est disponible

Toxicité reproductrice (Composants)**ammoniac ...%**

Voie d'exposition orale
Espèces rat
Dose 408 mg/kg
évaluation Aucun effets négatifs
méthode OECD 422

Cancérogénicité

Remarque N'est disponible

Cancérogénicité (Composants)**ammoniac ...%**

Voie d'exposition orale
Espèces rat
Dose 67 mg/kg
Durée d'exposition 104 Weeks
méthode OECD 453
Remarque négatif

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque N'est disponible

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**ammoniac ...%**

Exposition unique
évaluation Peut irriter les voies respiratoires.
Voie d'exposition par inhalation

ammoniac ...%

exposition répétée
Source Nicht eingestuft, basierend auf der Berechnungsmethode der CLP Verordnung.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinien chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

N'est disponible

Toxicité pour les poissons (Composants)

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

ammoniac ...%

Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
 CL 50 0.89 mg/l
 Durée d'exposition 96 h

ammoniac ...%

Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
 LOEC 0.022 mg/l
 Durée d'exposition 73 d
 méthode Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1

ammoniac ...%

Espèces *Ictalurus punctatus*
 NOEC 0.06 mg/l
 Durée d'exposition 27 d
 méthode Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1

ammoniac ...%

Espèces *Pimephales promelas*
 CL 50 0.068 mg/l
 Durée d'exposition 96 h
 méthode Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1

ammoniac ...%

Espèces *Ictalurus punctatus*
 NOEC 0.048 mg/l
 Durée d'exposition 31 d
 méthode OECD 215

Toxicité pour les daphnies (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces *Daphnia magna*
 CL 50 101 mg/l
 Durée d'exposition 48 h

ammoniac ...%

Espèces *Daphnia magna*
 NOEC 0.79 mg/l
 Durée d'exposition 96 h

ammoniac ...%

Espèces *Daphnia magna*
 NOEC 0.42 mg/l
 Durée d'exposition 21 d

ammoniac ...%

Espèces *Daphnia magna*
 CL 50 4.07 mg/l
 Durée d'exposition 96 h
 méthode US-EPA

ammoniac ...%

Espèces *Daphnia magna*
 NOEC 0.79 mg/l
 Durée d'exposition 96 h
 méthode US-EPA

Toxicité pour les algues (Composants)**ammoniac ...%**

Espèces *Chlorella vulgaris*
 CE50 2700 mg/l
 Durée d'exposition 18 d

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

Toxicité pour les bactéries (Composants)**ammoniac ...%**

Remarque

Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

évaluation

N'est pas dégradé facilement

Biodégradabilité (Composants)**ammoniac ...%**

évaluation

Facilement biodégradable

La dégradabilité facile (Composants)**ammoniac ...%****12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow

-1.38

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

Mobilité dans le sol (Composants)**ammoniac ...%**

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	2672	2672	2672
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	AMMONIAC EN SOLUTION AQUEUSE	AMMONIA SOLUTION	AMMONIA SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

WGK 2

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H400

Très毒ique pour les organismes aquatiques.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1

Nom commercial: Ammonii hydroxidi sol 25%

Numéro de la matière: 208260

Version: 3 / CH

Date de révision: 26.05.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 26.05.25

Aquatic Chronic 2

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Aquatic Chronic 2

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Skin Corr. 1B

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.